

COMMUNE DE SAINT-THURIEN

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2020

Etaient présents : Christine KERDRAON, Françoise GOLIES, Nicolas LE NAOUR, Fabienne LE GALL, Michel CHARPENTIER, Stéphanie NOUAÏLLE-DEGORCE, Cédric JAULNEAU, Stéphane POIRIER, Francine TAMIC, Hélène CHARPENTIER, Laurent MINTEC, Elodie DUTERTRE et Guillaume LOUVET.

Absent excusé : Bruno JAFFRE et Flore MEFORT (pouvoir à Francine TAMIC).

Secrétaire de séance : Guillaume LOUVET.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

1°) Désignation des membres des commissions communautaires :

Le Maire indique aux membres du conseil municipal que le conseil communautaire de Quimperlé Communauté, lors de sa séance du 21 juillet 2020, a validé les commissions intercommunales thématiques et demande aux communes de désigner leurs représentants au sein desdites commissions. Le règlement intérieur de la communauté d'agglomération prévoit que chaque commune dispose de 1 ou 2 membres dans chacune de ces commissions.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal désigne au sein des commissions communautaires :

- Ressources (finances, ressources humaines, mutualisations, ...) :
 - o Christine KERDRAON et Françoise GOLIES
- Aménagement (mobilités, urbanisme intercommunal, habitat, énergie, numérique, ...) :
 - o Christine KERDRAON et Michel CHARPENTIER
- Cadre de vie (environnement, déchets, eau, assainissement, chantiers communautaires, projet alimentaire de territoire, ...) :
 - o Bruno JAFFRE et Nicolas LE NAOUR
- Solidarités (enfance, prévention, accès aux droits et à la santé, sport, ...) :
 - o Françoise GOLIES et Guillaume LOUVET
- Culture : Fabienne LE GALL et Stéphane POIRIER
- Initiatives sociales : Françoise GOLIES et Francine TAMIC
- Attractivité (tourisme, commerce, développement économique, emploi, ...) :

Fabienne LE GALL et Laurent MINTEC

2°) Désignation des représentants à la CLECT de Quimperlé Communauté :

Le Maire indique aux membres du conseil municipal que le conseil communautaire de Quimperlé Communauté, lors de sa séance du 21 juillet 2020, a approuvé la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées entre la communauté d'agglomération et ses communes membres. Elle indique que chaque commune doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de cette commission. Elle précise que la CLECT a pour rôle d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de compétences pour Quimperlé Communauté et ses communes membres.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal désigne :

- Christine KERDRAON en qualité de membre titulaire de la CLECT,
- Elodie DUTERTRE en qualité de membre suppléant de la CLECT.

3°) Convention de mise à disposition du club house à l'Union Sportive -Avenant :

Après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition du club-house par la Commune à l'Union Sportive de Saint-Thurien figurant ci-dessous.

Convention établie entre

La Commune de SAINT-THURIEN, représentée par son maire, Madame Christine KERDRAON, autorisée par délibération du Conseil Municipal de SAINT-THURIEN en date du 15 septembre 2020, d'une part,

Et

l'Union Sportive de SAINT-THURIEN, dont le siège social est fixé à la Mairie – Place du Centre 29380 SAINT-THURIEN, représentée par son président, Monsieur Guillaume LOUVET, habilité par une délibération du Conseil d'Administration du, d'autre part,

Ils exposent ce qui suit :

La convention initiale établie le 8 janvier 2007 est modifiée de la façon suivante :

- Ajout des clauses indiquées ci-dessous à l'article 6 – Conditions de fonctionnement :
 - o Il est interdit d'occuper le local après 23 heures ;
 - o Le local n'est pas destiné à l'usage exclusif de l'Union Sportive de SAINT-THURIEN. La Commune pourra utiliser le local ou le mettre à disposition d'une autre association.

Remarques :

Christine KERDRAON précise que cet avenant vous est proposé à la demande du club. Guillaume LOUVET précise que les joueurs ne comprennent pas que le club n'est pas l'exclusivité de l'occupation du bâtiment.

4°) Commission « environnement, espaces verts, développement durable » - Modification:

Le Maire indique à l'assemblée que Monsieur Bruno JAFFRE, adjoint aux bâtiments communaux et réseaux, souhaite intégrer la commission « environnement, espaces verts, développement durable » dont la composition a été validée le 9 juin 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Bruno JAFFRE, membre de la commission « environnement, espaces verts, développement durable ».

5°) Quart d'heure de libre expression :

- a) Stéphane POIRIER indique que le Comité des Fêtes, malgré la période de crise sanitaire, a essayé d'avancer dans la préparation des prochaines manifestations. Il a l'opportunité de se procurer une caravane qu'il souhaiterait aménager en débit de boissons avec possibilité d'y faire des crêpes. Cette caravane qui serait peinte serait un « visuel » qui pourrait être présent lors de chaque manifestation organisée sur la Commune quelque soit l'association organisatrice. Il recherche un lieu de stationnement pour celle-ci et demande s'il serait possible de la garer sur le parking des services techniques en remplacement du podium actuel. Il souhaiterait récupérer l'essieu du podium et y installer la caravane. Le lieu de stationnement doit permettre ces travaux. Il est précisé que le véhicule proposé n'a pas actuellement de carte grise. La question a été largement débattue mais reste irrésolue. Les arguments avancés par la majorité des membres présents sont principalement l'absence de carte grise et l'assurance, la responsabilité en cas d'accident, l'état réel du podium existant, le refus de stockage de matériel à d'autres associations précédemment, l'obtention d'une attestation de conformité de la caravane

après travaux. Il est évoqué l'acquisition par la Commune d'un podium ou autre. Avant tout investissement, il faudra évaluer les besoins.

- b) Christine KERDRAON a rappelé qu'une journée citoyenne sera organisée le 3 octobre prochain de 9 h. à 12 h. pour le nettoyage du cimetière. Francine TAMIC indique qu'elle a déjà eu des retours d'une douzaine d'habitants qui trouvent l'idée excellente mais le nettoyage du cimetière ne les enthousiasme pas ; ils considèrent que c'est le travail des agents des services techniques. Ils préféreraient aller ramasser les papiers, verres, ... dans les chemins ou à Troysol. Christine KERDRAON répond que cette opération est organisée afin de sensibiliser la population à l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires. Elle précise également que la Commune de TREMEVEN organise une journée identique au cimetière également et qu'il sera possible de proposer une seconde journée de ce type à un autre endroit ultérieurement.

La séance est levée à 20 h.15.

Publié et affiché à SAINT-THURIEN, le 16 septembre 2020

Le Maire,



Christine KERDRAON.